

des raisons pour lesquelles les libéraux devaient obtenir une majorité. Mais ils ne l'ont pas obtenue. Ce n'est pas pour cela que le gouvernement ne met pas l'assurance frais médicaux en œuvre dès maintenant. Personne ne l'empêche de le faire. Le gouvernement libéral ajourne délibérément l'assurance frais médicaux de deux ans. Ce sont les libéraux qui font cela, personne d'autre.

On a signalé que le projet de loi n'institue pas un régime d'assurance frais médicaux mais qu'il en retarde l'entrée en vigueur de deux ans. Il s'agit donc d'une mesure dilatoire. Que serait-il arrivé si l'opposition avait proposé un amendement comme celui de notre gouvernement embrouillé? D'un bout à l'autre du pays, nous aurions été accusés de retarder le régime, par ceux-là même qui le font maintenant.

Parce que le gouvernement libéral fait semblant—je le répète—fait semblant de saisir une Chambre vide d'un projet de loi dépourvu de signification mais portant la mention «Assurance frais médicaux», on nous dit que le gouvernement propose l'institution d'un régime d'assurance frais médicaux. En réalité, il condamne les Canadiens à assumer pendant deux ans encore les frais élevés de soins médicaux qui—le ministre des Finances l'a reconnu—sont un fardeau. Il l'a fait d'une voix émue, lors d'un congrès libéral, pour calmer ceux qui réclamaient l'entrée en vigueur du régime dès maintenant, et pour combler la brèche qui se dessinait au sein du cabinet et du «caucus».

J'ai dit, au début de mes observations, que les frais médicaux constituaient une lourde charge pour une famille ordinaire. Le ministre des Finances l'a admis en versant des larmes de crocodile à un congrès libéral. Les libéraux ont décidé que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes libéraux; que Dieu était au ciel tandis que les libéraux étaient au pouvoir; et ils se sont soumis docilement alors que, souriant, leur ministre des Finances a impitoyablement mis au rancart le principal élément de leur programme de bien-être social.

Les libéraux ont promis l'institution d'un régime d'assurance frais médicaux pour 1967. Ils sont allés en foule d'un bout à l'autre du pays le promettre aux Canadiens. Le premier ministre du pays a donné sa parole. La situation est maintenant celle-ci. Les Canadiens veulent l'assurance frais médicaux, ils y ont droit et ils devraient l'obtenir dès maintenant, non pas en 1968.

J'ignore ce qu'en pensent certains députés d'en face, mais je me souviens que nombre d'entre eux ont fait le tour du pays pendant la dernière campagne électorale en promettant l'assurance frais médicaux pour le 1^{er}

juillet 1967. Il est intéressant de signaler que, le 5 octobre 1965, le premier ministre actuel déclarait qu'avec la collaboration des provinces, les libéraux espéraient et s'attendaient que l'assurance frais médicaux devienne réalité le jour du centenaire du Canada, le 1^{er} juillet 1967. Monsieur l'Orateur, je vous souhaite un joyeux anniversaire à vous aussi. Qu'est-il arrivé de tous les espoirs et de toutes les espérances des Canadiens? En un mot—c'est «Sharp».

Les libéraux se précipitent maintenant au Parlement, en affirmant que le bill doit être adopté. Ils avouent aussi avoir commis une erreur, car les libéraux ne pourront appliquer le régime d'assurance frais médicaux le 1^{er} juillet 1967. Ils veulent être relevés de leur promesse, mais ils veulent en garder tout le mérite. Jusqu'à quel point le gouvernement peut-il se rendre ridicule? Il a lui-même tout gâté. Ce qu'il faut retenir maintenant, c'est qu'ils tentent de faire du Parlement un robot qui les absolve de leurs péchés d'omission. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'allons pas nous laisser prendre à ce jeu. Les Canadiens non plus, car ils savent ce que le premier ministre leur a promis l'un bout à l'autre du pays et ils ne peuvent être écrasés par le gouvernement actuel.

● (6.30 p.m.)

M. Winkler: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'aime pas interrompre l'honorable représentant qui a la parole, mais il n'y a pas quorum. J'estime qu'il appartient au gouvernement de maintenir le quorum, vu l'attitude qui a été prise.

Une voix: Il y a quorum.

M. Winkler: Le devoir du gouvernement est clair.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Grey-Bruce invoque le Règlement et signale qu'il n'y a pas quorum. Il est donc de mon devoir, en vertu du Règlement, de demander au greffier de compter les députés présents.

L'hon. M. Pennell: Je devrais signaler que lorsque l'honorable représentant d'Ontario s'adressait à la Chambre, il y avait quorum.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable ministre a sans doute raison, mais on a signalé à l'Orateur qu'il n'y avait pas quorum actuellement. Cela ne donne lieu ni à un débat ni à des commentaires. Puis-je demander au greffier de faire le compte des députés ici présents?

L'hon. M. Pennell: Il y en a vingt, monsieur l'Orateur.